

## Déclaration sur la formation des maîtres (23-1-72)

L'A.P.M.E.P., informée du projet ministériel de création de Centres de Formation Professionnelle des Maîtres (CFPM) exprime dans ce qui suit sa position sur la formation des maîtres dans son ensemble.

### I — Situation actuelle

L'A.P.M.E.P. constate et regrette la grande disparité de la formation actuelle des maîtres. Même pour enseigner à un niveau donné, le personnel appartient à des catégories dont le statut et (ou) la formation sont très différents.

Dans l'enseignement élémentaire la formation professionnelle et scientifique des remplaçants est insuffisante. La formation professionnelle des Normaliens dont la durée a été récemment portée à 2 ans, sans la participation effective de l'enseignement supérieur, ne peut donner lieu qu'à des équivalences sans valeur réelle. Elle permet surtout de mettre en évidence l'insuffisance de la formation générale de base sur laquelle cette formation professionnelle s'appuie.

Il n'y a pas actuellement de "recyclage" des instituteurs. Les stages de trois mois dans les Ecoles Normales peuvent tout au plus être considérés comme une sensibilisation et ne constituent en aucun cas une formation suffisante en mathématiques ; de plus, au rythme actuel, il faudrait plus de vingt ans pour que tout le corps des instituteurs ait pu en bénéficier.

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire on trouve trois catégories de maîtres titulaires : instituteurs, P.E.G.C. et certifiés. La classification en section I, II ou III qui en résulte ne pourrait se justifier que si elle permettait aux élèves les plus lents de bénéficier de meilleures conditions pédagogiques : classes moins nombreuses, horaires plus copieux permettant de faire davantage d'exercices en classe et de réduire le travail à la maison, maîtres les mieux formés à tous les points de vue ; de telles conditions de travail permettraient alors de ménager l'avenir de ces élèves.

Dans le second cycle de l'enseignement secondaire, les professeurs titulaires sont de deux sortes : certifiés et agrégés (les certifiés étant les plus nombreux). De plus il existe environ 30% de non titulaires dont la formation scientifique est très variable et la formation pédagogique inexistante.

La formation professionnelle des nouveaux agrégés qui est normalement assurée depuis 1968 au cours d'un stage d'un an placé après le

concours n'est pas réalisée en Mathématiques car la plupart des jeunes agrégés de Mathématiques sont dispensés de ce stage.

Les certifiés sont pour une grande part pré-recrutés par l'entrée à l'IPES sans que puisse être, à ce moment, prise en considération leur aptitude à la pédagogie. L'échec d'une forte proportion des IPESiens au CAPES est reconnu par le Ministre, mais notre analyse diffère de la sienne. A l'oral du concours un certain acquis pratique permet à des enseignants en fonction de mieux se placer que les IPESiens sortants et d'obtenir un poste. Une enquête sur le passé de ces candidats reçus montrerait qu'ils sont souvent d'anciens IPESiens écartés aux concours précédents et constituant un bourrelet constamment renouvelé de candidats en surnombre ; leur réussite a seulement été différée.

Paradoxalement les IPESiens refusés au CAPES théorique à cause de leur insuffisance dans la discipline qu'ils voudraient enseigner sont, sans aucune formation professionnelle, recrutés comme auxiliaires pour enseigner cette discipline, voire une autre ce qui est encore pire. C'est d'ailleurs une règle générale : les non titulaires sont recrutés parmi ceux dont le niveau scientifique a paru insuffisant et qui de ce fait n'ont pas droit à une formation professionnelle.

Dans l'enseignement technique la formation des maîtres tant scientifique que pédagogique présente une disparité encore plus grande que dans les autres enseignements.

Une certaine homogénéité de la formation initiale de tous les maîtres peut finalement être trouvée dans la carence de celle-ci. En effet une véritable formation initiale des futurs enseignants devrait mettre ceux-ci en contact avec l'une et l'autre des deux formes de recherches, la recherche fondamentale dans la discipline enseignée et la recherche sur l'enseignement de cette discipline. Ce n'est jamais le cas.

## II — *Ce que demande l'A.P.M.E.P.*

L'A.P.M.E.P. a déjà exprimé les grandes lignes de sa doctrine concernant la formation des maîtres dans sa Charte de Chambéry.

Rappelons qu'elle demande un même niveau de qualification pour tous les maîtres des premier et second degrés. Cette formation devrait être donnée en 5 ans au moins dans des établissements communs sur le nom desquels nous n'avons guère d'exigence mais qui ne devrait pas être seulement de simples bureaux de gestion financière du personnel pré-recruté, comme c'est actuellement le cas des IPES et des CPR. Ils devraient posséder une infrastructure comprenant des locaux culturels et des logements (cf par exemple les Ecoles Nationales des Impôts).

La formation des stagiaires se composerait :

d'une formation scientifique initiale universitaire solide

sanctionnée par une maîtrise d'enseignement diversifiée ou, pour le moins, la licence ;

- d'une formation pédagogique également diversifiée mettant très tôt les stagiaires en contact avec des élèves de tous les niveaux pour leur permettre de choisir leur orientation en connaissance de cause.

La formation permanente doit être promue ; elle ne peut en aucun cas justifier un abaissement de la formation initiale.

La diversification de la formation initiale doit s'appuyer sur une solide base commune permettant l'orientation et laissant la possibilité de réorientation en cours d'études ou plus tard.

L'A.P.M.E.P. se propose de préciser prochainement sa doctrine sur ces points.

### III — Critique du projet de création de CFPM

Le projet du ministère ne permet ni de corriger les imperfections actuelles ni, a priori, d'atteindre les objectifs que nous proposons.

Il maintient la ségrégation des divers corps d'enseignants ; on ne peut pas prendre au sérieux l'affirmation dans le préambule que cette ségrégation pourra être supprimée quand aucune modalité ni échéance ne sont précisées.

Le projet ne concerne en fait que la formation des certifiés. Il retarde donc la revalorisation de la formation des instituteurs et maintient la qualification et par suite la rémunération des maîtres de CEG et de CET à un niveau insuffisant.

Il ne facilite en aucune manière les contacts souhaitables entre les divers cycles d'enseignement ; le fossé risque de s'approfondir entre les enseignants des 2 cycles de l'enseignement secondaire. Les conséquences d'une aggravation de la situation actuelle, qu'il faudrait au contraire améliorer, seraient extrêmement néfastes pour les élèves.

Non seulement le projet passe sous silence l'influence désastreuse de la surcharge en heures supplémentaires qui pèse sur les enseignants, cause principale du manque de souplesse d'une machine tendue à craquer, mais il envisage au contraire de créer de nouvelles heures supplémentaires pour le fonctionnement des centres. Le fonctionnement des centres exige la création d'un grand nombre de postes ; ces postes devront être pourvus à temps partiel comme c'est le cas dans les IREM.

Les attendus du projet proclament l'impossibilité de recruter des remplaçants parmi les titulaires ; il pérennise l'auxiliarat alors même qu'on a récemment annoncé l'étude d'un corps de remplaçants titulaires dans le premier degré.

**On ne peut accepter que les stagiaires sortent des centres sans avoir satisfait à une double condition :**

- . Contrôle des connaissances scientifiques**
- . Contrôle du savoir-faire pédagogique**

**Il n'est rien prévu pour ceux de ces stagiaires qui ne satisferaient pas à l'un ou l'autre de ces contrôles en dehors de la possibilité de devenir maître auxiliaire.**

**D'autre part, aucun accès à l'Enseignement Supérieur n'est prévu pour les stagiaires les meilleurs du point de vue scientifique.**